

Le 6 juin 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le mardi 6 juin à 18h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de madame Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1  
 Richard Handfield - district #2  
 Samuel Champagne - district #3  
 Patrick Beauchamp - district #4  
 Barbara Legault - district #5  
 Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.  
 Samuel Bleau-Caron, DGA

ORDRE DU JOUR

- 1.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3.- **CORRESPONDANCE**
- 4.- **ADMINISTRATION**
- 4.1.- **Modification au règlement numéro 512-23 décrétant des dépenses pour le remplacement et la conversion des luminaires de rue au DEL et un emprunt de 224 000 \$**
- 5.- **LOISIRS**
- 6.- **VOIRIE**
- 7.- **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8.- **URBANISME**
- 9.- **SÉCURITÉ**
- 10.- **VARIA**
- 11.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 12.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 13.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 14.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

23-06-078

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne  
 Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-079

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 512-23 DÉCRÉTANT DES  
DÉPENSES POUR LE REMPLACEMENT ET LA CONVERSION DES  
LUMINAIRES DE RUE AU DEL ET UN EMPRUNT DE 224 000 \$

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 512-23 car celui-ci n'est pas admissible au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1063 étant donné que le remplacement et la conversion des luminaires ne sont pas inclus dans les travaux de voiries;

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-Calumet a décrété, par le biais du règlement numéro 512-23, une dépense et un emprunt de 224 000 \$ pour le remplacement et la conversion des luminaires de rue au DEL;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le premier "ATTENDU" du règlement numéro 512-23 soit retiré dans son entièreté.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

23-06-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'À 18h02, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale